



DÉLIBÉRATION

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 10.09.2015

Votants : 15
Présents : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MAYENOBE Valérie, BLONDEL Brigitte, Mrs FRANCY Alain, BARIL Daniel, JAUBERT Alain, FEREDY Philippe, Mr BRUGIERE Alain.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie

Mr Alain BRUGIERE a été élu secrétaire de séance.

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2014.

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2014, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.
Au registre suivent les signatures.
Pour Copie conforme.
Affiché le 24.09.2015

En Mairie, le 24.09.2015

Le Maire

S. EYMARD


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150924-39-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2015
Publication : 29/09/2015

